

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DU-LAC TENUE LE DEUXIÈME JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE DEUX MILLE VINGT ET UN SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR BENOIT PROULX, MAIRE. LA SÉANCE DÉBUTE À DIX-HUIT HEURES QUARANTE-CINQ.

À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Benoit Proulx, maire
M. Régent Aubertin, conseiller
Mme Marie-Josée Archetto, conseillère
M. Karl Trudel, conseiller
M. Alexandre Dussault, conseiller
M. Michel Thorn, conseiller
Mme Rachel Champagne, conseillère

ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENT

M. Stéphane Giguère, directeur général

❖ **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Résolution numéro 432-12-2021

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2021

CONSIDÉRANT QU' il y a quorum ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR madame Marie-Josée Archetto

ET UNANIMEMENT RÉSOLU que monsieur le maire, monsieur Benoit Proulx, déclare la séance ouverte.

Résolution numéro 433-12-2021

1.2 VÉRIFICATION DES AVIS DE CONVOCATION

IL EST PROPOSÉ PAR madame Rachel Champagne

ET UNANIMEMENT RÉSOLU que les membres du conseil municipal reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance conformément à la Loi. Le directeur général dépose le certificat de transmission des documents.

❖ **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Résolution numéro 434-12-2021

2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Régent Aubertin

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 2 décembre 2021.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

- 1.1 Ouverture de la séance extraordinaire du 2 décembre 2021
- 1.2 Vérification des avis de convocation

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 2.1 Adoption de l'ordre du jour

3. ADMINISTRATION

- 3.1 Résiliation de contrat

4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

5. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

❖ **ADMINISTRATION**

Résolution numéro 435-12-2021

3.1 **RÉSILIATION DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT l'enquête du directeur général;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général faisant suite à cette enquête;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR madame Marie-Josée Archetto
ET UNANIMEMENT RÉSOLU de résilier le contrat de travail de l'employé numéro 22-0209 en date des présentes.

❖ **PÉRIODE DE QUESTIONS**

❖ **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Résolution numéro 436-12-2021

5. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Alexandre Dussault
ET UNANIMEMENT RÉSOLU que la présente séance soit levée. Il est 19h33.

Monsieur Benoît Proulx
Maire

Monsieur Stéphane Giguère
Directeur général

Je, soussigné Stéphane Giguère, directeur général, certifie par la présente que conformément aux dispositions de l'article 961 du Code Municipal, la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac dispose des crédits suffisants pour défrayer les coûts des dépenses décrétées aux termes des résolutions adoptées lors de la présente séance du conseil municipal.

Le procès-verbal est sujet à l'approbation du conseil lors de leur prochaine séance.

